



## **RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2026**

### **SOMMAIRE**

Préambule

#### **I – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

- |   |        |
|---|--------|
| 1. Les dépenses réelles de fonctionnement | page 4 |
| 2. Les recettes réelles de fonctionnement | page 8 |

#### **II – SECTION D'INVESTISSEMENT** **page 11**

- |  |         |
|--|---------|
| 1. Les dépenses réelles d'investissement | page 11 |
| 2. Les recettes réelles d'investissement | page 13 |

#### **III – GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRESORERIE** **page 14**

## **Préambule**

Les arbitrages des propositions budgétaires réalisés au mois de janvier 2026 ont abouti au budget primitif de l'exercice 2026 présenté dans ce rapport.

Les grands axes de la stratégie financière 2026 ont été discutés par les Elus au cours du Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu le 17 avril 2026 et présentés à la 4<sup>ième</sup> commission le 13 avril 2026.

Il a été retenu les grandes orientations suivantes :

- Taux d'imposition inchangés,
- Maîtrise des dépenses de fonctionnement (charges de personnel, charges à caractère général),
- Encours de la dette en diminution,
- Investissement maintenu à un haut niveau,
- Financement des investissements sans emprunt,
- Maintien d'une épargne significative grâce à une gestion rigoureuse,
- Préservation de la capacité future à investir à travers une épargne nette positive et une capacité de désendettement très faible.

Aussi, le budget primitif pour l'exercice 2026 présenté ci-après respecte ces grandes orientations.

Elaboré dans un environnement économique international et national incertain, le budget primitif 2026 présente une situation favorable liée à la reprise des résultats de l'exercice 2025.

Conformément aux règles de la comptabilité publique, le budget est composé de deux sections : Fonctionnement et Investissement, elles-mêmes subdivisées en deux parties : Dépenses et Recettes.

Chacune des sections sera présentée en respectant cet ordonnancement.

Chaque section est constituée d'opérations réelles et d'ordre qu'il convient de différencier.

Les opérations réelles, tant en dépenses qu'en recettes, génèrent des flux de trésorerie, alors que les opérations d'ordre sont des mouvements financiers sans flux de trésorerie entre section de fonctionnement et section d'investissement voire même à l'intérieur de la même section.

Le budget primitif pour l'exercice 2026 de la Ville, toutes sections confondues, s'équilibre en dépenses et en recettes à un montant global de 173 055 282,33 € qui se répartit de la façon suivante :

Section de fonctionnement	102 509 641,77 €	59,24 %
Section d'investissement	70 545 640,56 €	40,76 %
<b>Total</b>	<b>173 055 282,33 €</b>	<b>100,00 %</b>

Par ailleurs, suite à l'adoption préalable du Compte Financier Unique 2025, la Ville procédera à la reprise des résultats de l'exercice 2025 dès le vote du budget primitif 2026 soit :

- Excédent de fonctionnement : 10 422 496,77 €,
- Déficit d'investissement : 14 471 550,47 €.

## I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

### 1. Les dépenses réelles de fonctionnement

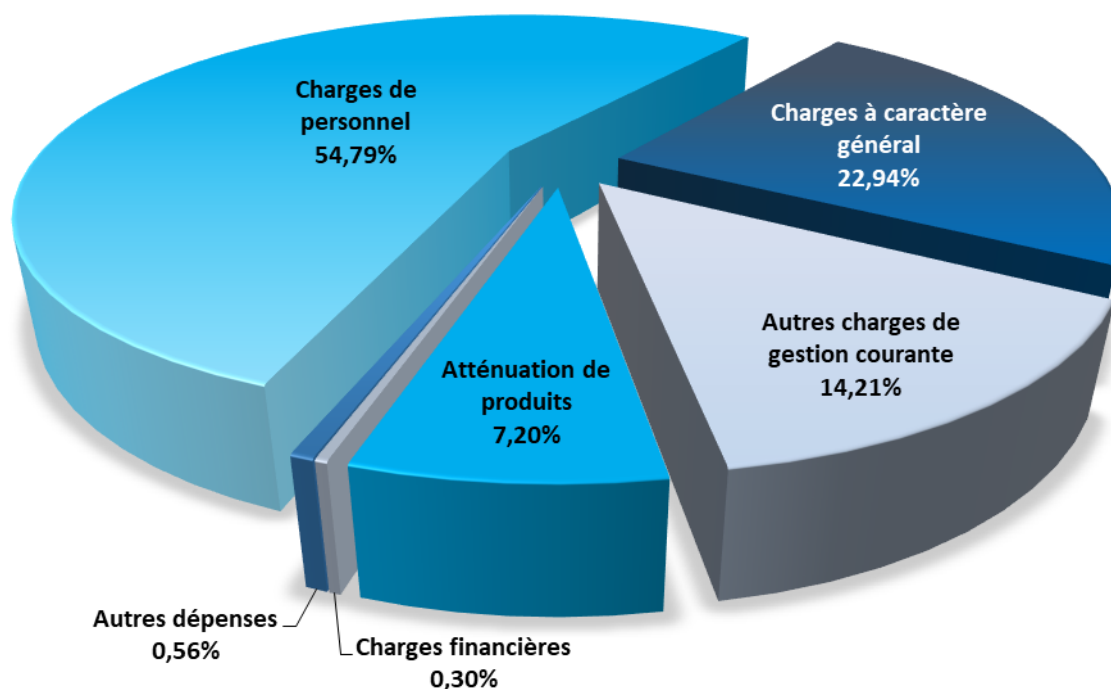
Le budget primitif 2026 met l'accent sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement, le maintien des taux d'imposition, la maîtrise de la dette et la préservation d'un niveau d'épargne brute suffisant pour permettre le financement des futurs projets.

Ainsi, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement en 2026 s'établit à + 2,5 % par rapport au budget primitif 2025.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des différents chapitres par rapport au budget primitif 2025 :

Chap.	Libellé	BP 2025	BP 2026	Variation	%
011	Charges à caractère général	17 427 445,63	17 746 339,00	318 893,37	1,8%
012	Charges de personnel	40 903 118,00	42 381 675,00	1 478 557,00	3,6%
014	Atténuation de produits	5 424 803,00	5 570 843,00	146 040,00	2,7%
65	Autres charges de gestion courante	11 339 689,00	10 992 054,00	-347 635,00	-3,1%
66	Charges financières	325 000,00	230 000,00	-95 000,00	-29,2%
67	Charges exceptionnelles	42 600,00	42 500,00	-100,00	-0,2%
68	Dotations aux amortissements et provisions	30 000,00	390 750,00	360 750,00	1202,5%
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
	<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>75 492 655,63</b>	<b>77 354 161,00</b>	<b>1 861 505,37</b>	<b>2,5%</b>

La répartition des dépenses réelles de fonctionnement est la suivante :



Les principales variations enregistrées sur les différents chapitres sont présentées ci-après.

- les charges à caractère général

Ce chapitre représente 22,94 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Il regroupe l'ensemble des dépenses liées à la gestion quotidienne des services, à l'entretien du patrimoine, à l'achat de fournitures et de fluides ainsi que l'ensemble des prestations réalisées par des entreprises spécialisées dans le cadre du fonctionnement du service public.

Les charges à caractère général augmentent de + 318 893 € par rapport au budget primitif 2025.

Cette évolution est en grande partie imputable à l'augmentation sur les achats de services.

Celle-ci trouve son origine dans l'inscription de l'indemnité à verser à l'Etat dans le cadre du transfert de la gestion terrestre du port Pothau (+ 200 000 €), la revalorisation des prix du marché d'entretien de la piscine (+ 54 200 €) et la réalisation de diverses études et diagnostic de sécurité dans les écoles (+ 70 000 €).

Dans le même temps, les prévisions sur les fluides et achat de fournitures sont légèrement en baisse (- 24 258 €) par rapport au budget primitif 2025.

- les charges de personnel

Les charges de personnel, soit 54,79 % des dépenses réelles de fonctionnement, progresseront de + 3,6 % en 2025 par rapport au budget primitif 2025, soit + 1 478 557 €.

Ces charges évoluent dans un cadre contraint sur le plan national et sous l'effet "glissement-vieillesse-technicité", G.V.T., lié à la "pyramide des âges" des effectifs.

Le G.V.T. peut être évalué à 2,00 % de la masse salariale pour l'année 2026.

La répercussion de l'effort de recrutement d'agents de police municipale (+ 8 en 2025, + 3 en 2026) combinée à un ralentissement des départs en retraite suite à la réforme des retraites et à la mise en place du dispositif de la retraite progressive viennent également impacter les frais de personnel.

Un certain nombre de mesures réglementaires ou d'engagements pris en faveur des agents influe sur les frais de personnel : l'augmentation de 3 points pour le taux CNRACL et de 1,18% du SMIC au 1er janvier 2026, la mise en œuvre du versement mobilité additionnel, l'organisation des élections municipales, l'augmentation des frais médicaux, l'augmentation de la valeur faciale des titres restaurant, l'évolution du régime indemnitaire notamment pour les policiers municipaux.

Toutefois, cette hausse est contenue grâce à la mise en œuvre d'une politique d'optimisation et de rationalisation de la masse salariale notamment :

- par le non remplacement systématique des postes lors d'un départ en retraite excepté pour les postes très qualifiés et les services sanctuarisés,
- par la maîtrise du recours aux heures supplémentaires,
- par la rationalisation des embauches saisonnières.

- les atténuations de produits

Ce chapitre enregistre principalement le montant de l'attribution de compensation versée à la Métropole et le prélèvement dû au titre de la loi SRU.

Ce chapitre enregistre une variation de + 146 040 € due à la hausse de l'attribution de compensation (+ 120 540 €) et à l'augmentation du prélèvement versé au titre de la loi SRU d'un montant de 650 000 € en 2026 contre 274 000 € au Budget Primitif 2025.

En outre, en accord avec la loi de Finances 2025, un montant de 350 000 € avait été budgétisé au titre du « dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales » des collectivités (Dilico) dans le budget primitif 2025, alors que la commune n'a finalement pas été contributrice.

- les autres charges de gestion courante

En 2026, les autres charges de gestion courante représentent 14,21 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles s'élèvent à 10 992 054 €, soit une variation de - 3,1 % par rapport au budget primitif 2025.

Ce poste enregistre les dépenses réalisées par la Ville au titre de la coopération intercommunale (cotisations et participations aux différents syndicats) ainsi que les subventions versées aux associations et aux établissements publics locaux.

Les principales inscriptions sur ce chapitre sont :

- la subvention d'équilibre versée au CCAS d'un montant de 6 600 000 € en 2026, stable par rapport à l'exercice 2025,
- la subvention d'équilibre versée à la Caisse des Ecoles d'un montant de 325 000 € en 2026, stable par rapport à l'exercice 2025,

Par ailleurs, la commune a maintenu sa politique de soutien aux associations à travers une enveloppe dédiée de 2 767 900 € en 2026.

- les charges financières

En 2026, les charges financières ne représentent plus que 0,30 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles s'élèvent à 230 000 €, soit une baisse de - 29,2 % consécutive à la diminution de l'encours de dette.

Ce poste, qui enregistre les intérêts de la dette pour l'exercice en cours et le solde des I.C.N.E. (Intérêts Courus Non Echus), fera l'objet d'une étude plus développée dans le chapitre « Gestion de la Dette et de la Trésorerie ».

- les autres charges de fonctionnement

Ce poste intègre :

- les charges exceptionnelles pour un montant de 42 500 € correspondant aux titres annulés sur les exercices antérieurs,

- les dotations aux amortissements et provisions soit 390 750 € dont 360 750 € pour la constitution d'une provision dans le cadre d'un contentieux sur la DSP sur le lot des Salins.

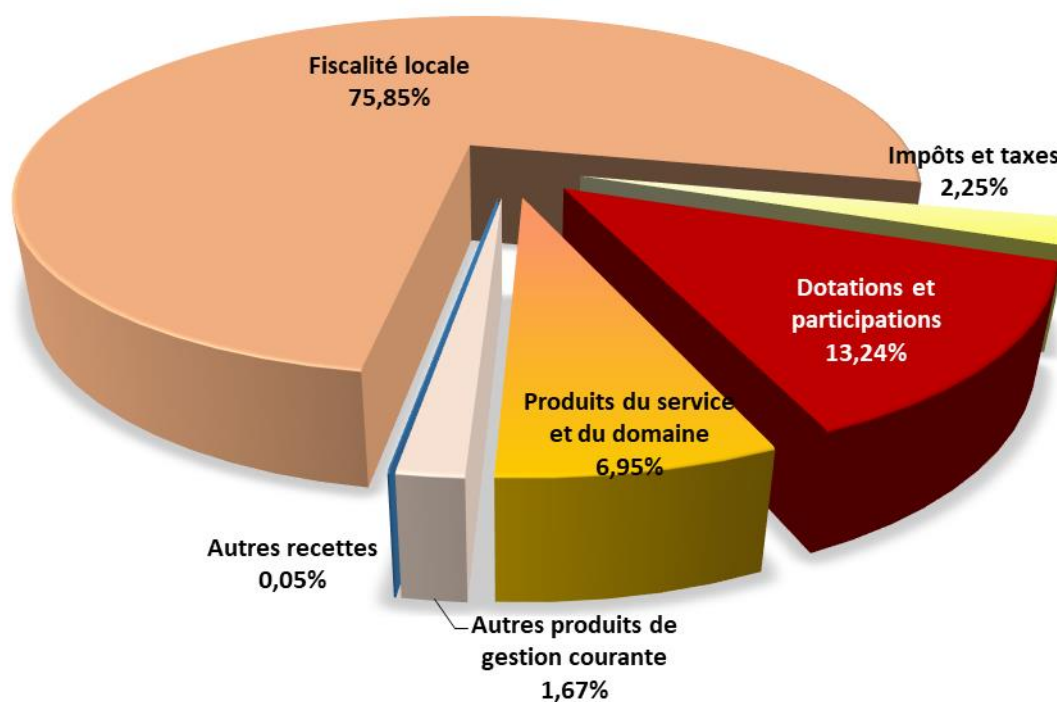
## 2. Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles totales de fonctionnement pour l'année 2026 s'établissent à 85 176 203 €.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des différents chapitres par rapport au budget primitif 2025 :

Chap.	Libellé	BP 2025	BP 2026	Evolution BP	%
013	Atténuations de charges	52 000,00	42 000,00	-10 000,00	-19,2%
70	Produits des services du domaine	6 139 663,00	5 902 459,00	-237 204,00	-3,9%
73	Impôts et taxes	1 922 407,00	1 911 979,00	-10 428,00	-0,5%
731	Fiscalité locale	63 612 585,00	64 435 193,00	822 608,00	1,3%
74	Dotations, subventions, participations	10 894 010,00	11 247 692,00	353 682,00	3,2%
75	Autres produits de gestion courantes	1 750 845,36	1 414 760,00	-336 085,36	-19,2%
76	Produits financiers	0,00	222 120,00	222 120,00	#DIV/0!
	<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>84 371 510,36</b>	<b>85 176 203,00</b>	<b>804 692,64</b>	<b>1,0%</b>

La répartition des recettes réelles de fonctionnement est la suivante :



Les principales variations enregistrées sur les différents chapitres sont présentées ci après.

Principales sources de financement de la Ville, les ressources fiscales (chapitres 731 et 73) représentent 78,10 % des recettes réelles de fonctionnement.

Suivant leurs origines, on distingue les ressources issues de la fiscalité locale et celles issues des impôts et taxes. En 2026, l'ensemble des ressources fiscales de la Ville représentera 66 347 172 €.

- Fiscalité locale

Ce nouveau chapitre issu de la nomenclature comptable M57 enregistre notamment les postes de recettes suivants :

- Impôts directs locaux : 54 402 316 € avec une revalorisation des bases fiscales de + 0,8 % conformément à la réglementation en vigueur, les taux d'imposition demeurant inchangés,
- Droits de mutation : 4 970 000 €, en hausse par rapport à l'année 2025 de + 970 000 € compte tenu du montant encaissé en 2025,
- Prélèvement communal sur le produit des jeux : 1 650 000 € soit une hausse de + 75 000 €,
- Taxe intérieure communale sur la consommation finale d'électricité : 1 456 000 €.

- Impôts et taxes

Ce poste comptabilise les recettes relatives à la dotation de solidarité communautaire (451 107 €), au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (760 872 €) et au reversement par l'Etat du prélèvement sur les jeux et paris hippiques (700 000 €).

- Dotations et participations

Ce poste regroupe l'ensemble des concours financiers, des dotations de compensation de l'Etat et des subventions reçues des principaux partenaires institutionnels de la Commune.

Ainsi, il est essentiellement composé de la Dotation Globale de Fonctionnement, des dotations de compensations versées par l'Etat et de subventions et participations reçues d'autres collectivités et organismes.

En 2026, l'ensemble des dotations et participations, représentant 13,24 % des recettes réelles de fonctionnement, devrait s'élever à 11 247 692 € soit une hausse de 353 682 € par rapport au budget primitif 2025.

Les principaux produits attendus sont les suivants :

- Dotation Globale de Fonctionnement (estimée) : 6 837 000 €, soit + 77 000 €,
- Dotation Nationale de Péréquation (estimée) : 1 500 000 €, soit – 30 000 €,
- Dotations de compensation : 591 501 €, soit + 230 107 €

- Subventions et participations : 2 218 023 €, soit + 68 607 €,
- Dotation forfaitaire de recensement et dotation titres sécurisés : 101 168 €.

- Produits des services et du domaine

Le produit des services et du domaine enregistre les recettes provenant de prestations et redevances (concession cimetière, redevances du centre de loisirs, de la restauration scolaire, de la médiathèque, droits d'entrée Piscine, droit d'occupation du domaine public, remboursement du personnel mis à disposition de la métropole, ...) et représente 6,95 % des recettes réelles de fonctionnement.

L'ensemble de ces recettes devrait s'élever à un montant de 5 902 459 €, soit une baisse de - 3,9 % par rapport au budget primitif 2025.

Cette évolution s'explique principalement par les diminutions des remboursements de taxe foncière suite au transfert des biens concernés à la Métropole et des effectifs mis à disposition de la Métropole et des associations et donc des remboursements de la charge salariale correspondante (-211 000 €).

- Autres produits de gestion courante

Les autres produits de gestion courante représenteront en 2026 un montant de 1 414 760 € et sont constitués principalement par des produits issus de la location des immeubles et des salles municipales pour un montant de 1 278 764 €, soit – 43 651 € par rapport au budget primitif 2025.

- Autres recettes

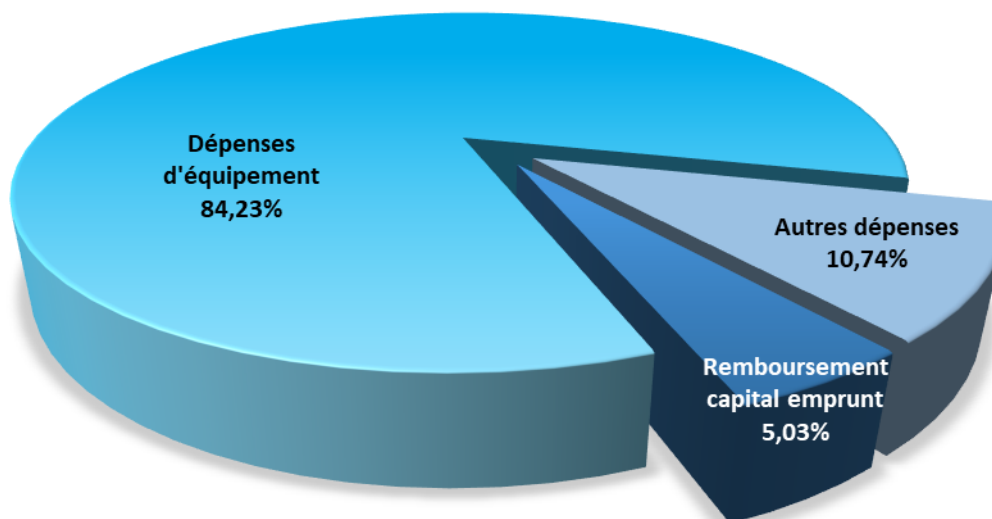
Les autres recettes sont constituées des atténuations de produits qui correspondent au remboursement de rémunérations des agents non titulaires par la sécurité sociale lors de leur absence pour maladie.

Compte tenu des prévisions détaillées ci-dessus, l'épargne brute dégagée de la section de fonctionnement au budget primitif 2026 s'élève à un montant de 7 822 042 € contre 8 878 855 € au budget primitif 2025.

Au vu des équilibres de la section de fonctionnement, un virement de 14 506 877,77 € pourra être effectué au profit de la section d'investissement pour le financement du programme d'opérations futurs ou déjà en cours.

## **II – SECTION D'INVESTISSEMENT**

La section d'investissement comptabilise l'ensemble des opérations et projets qui ont pour effet d'enrichir le patrimoine de la Ville.



### **1. Les dépenses réelles d'investissement**

Les dépenses réelles d'investissement inscrites au budget primitif 2026 comprennent les frais afférents aux études et travaux, les dépenses liées aux acquisitions, les opérations faites par VAD et le remboursement de la dette.

En 2026, la municipalité poursuivra les opérations d'investissement en cours et le complétera avec les nouveaux projets issus de son programme pour apporter toujours plus de qualité de vie aux Hyérois et pour développer l'attractivité touristique de la Ville.

Ainsi, un montant de 49 063 148,09 € de dépenses réelles d'investissement est inscrit au budget primitif 2026 dont 43 798 148,09€ d'équipement brut (restes à réaliser de l'année 2025 inclus).

En maintenant ces efforts d'investissement au-delà des dépenses d'équipement récurrentes, la municipalité démontre sa volonté d'œuvrer pour le devenir de la commune.

Elaborées à partir d'une programmation pluriannuelle d'optimisation et de valorisation du patrimoine et notamment des bâtiments communaux, ces dépenses d'investissement sont la traduction de la volonté municipale d'offrir des équipements de service public toujours performants et en adéquation avec les besoins et attentes des habitants.

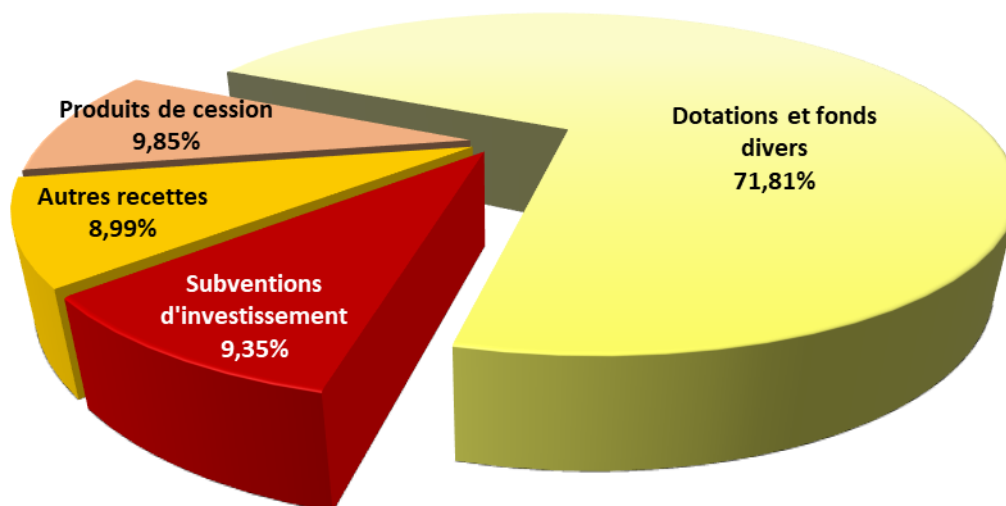
Ces dépenses s'élèvent à 43 798 148,09 €, dont 6 620 942 € d'attribution de compensation versée à la Métropole.

En complément en 2026, la Métropole continuera à financer sur son budget propre des travaux et/ou des études concernant les opérations d'intérêt métropolitain comme suit :

- Pôle d'Echange Multimodal,
- Etudes relatives à l'instauration d'un pendulaire entre la Gare et l'aéroport,
- Poursuite du Réaménagement de la route de l'Almanarre,
- Barreau routier de la zone Saint-Martin,
- Etudes pour la réalisation d'une maison Grand Site aux Salins des Pesquiers.

## 2. Les recettes réelles d'investissement

Les recettes réelles d'investissement constituées essentiellement de ressources propres (Excédent de fonctionnement capitalisé, F.C.T.V.A., produits de cessions, ...) et de subventions d'investissement s'élèvent à un montant de 40 235 694 €.



### - Les ressources propres

- Le Fonds de Compensation de la T.V.A. (F.C.T.V.A.) est le reversement d'une partie de la T.V.A. payée pour des opérations d'investissement (Montant F.C.T.V.A. = Coût investissement T.T.C. 2025 x 16,404 %). Le montant à percevoir pour l'année 2026 est estimé à 3 300 000 €.
- La Taxe d'aménagement est due par les contribuables lors des opérations d'aménagement ou de construction nécessitant une autorisation d'urbanisme. Le produit de cette taxe (qui est reversée à hauteur de 50 % par la Métropole à la Ville) est estimé à 292 000 € en 2026.
- Les produits de cession dont le montant est évalué à 3 964 800 €.

### - Les subventions d'investissement

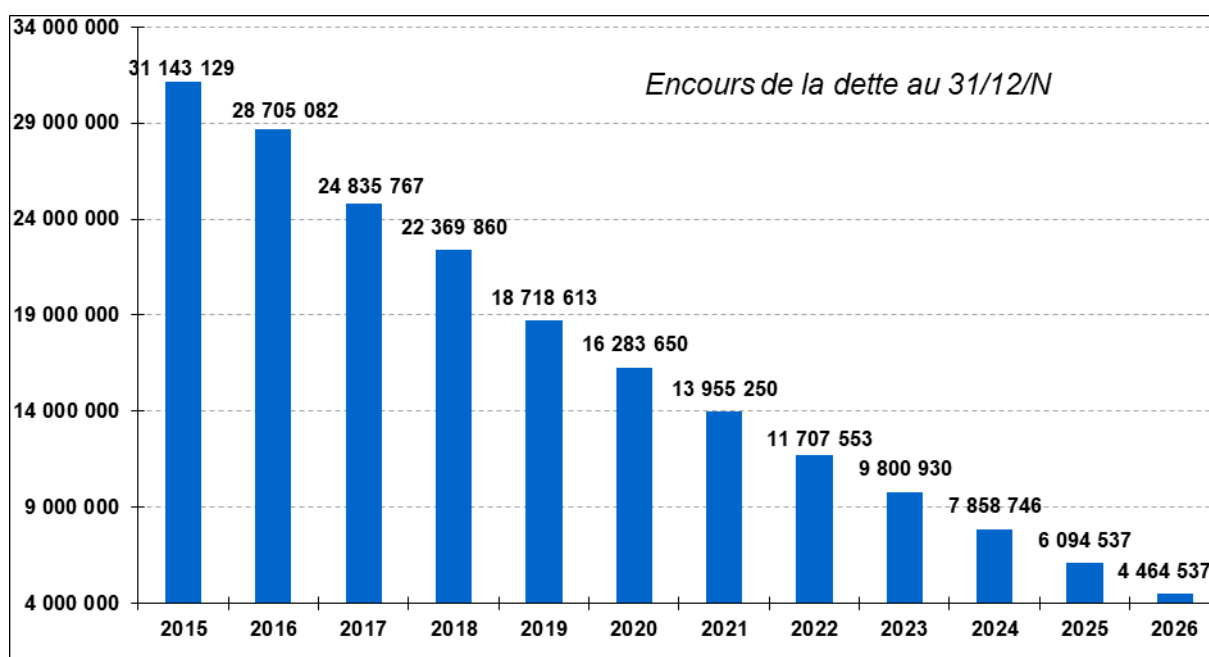
Le montant total des subventions d'investissement attendues en 2026 s'élève à 3 760 606 € et comprend notamment 1 695 950 € du Conseil Départemental.

Aucun emprunt ne sera mobilisé pour 2026 grâce à un autofinancement d'un montant de 14 506 877,77 € permettant le financement des investissements.

### III – GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRESORERIE

En 2026, aucun emprunt ne sera souscrit pour permettre le financement du programme d'investissement. La commune fera intégralement appel à des ressources propres et des subventions des partenaires et mobilisera son épargne.

Aussi, dans la continuité des années précédentes, l'encours de la dette continuera à diminuer en 2026.



En effet, la commune remboursera un montant de 1 630 000 € de capital et l'encours de la dette devrait s'établir au 31 décembre 2026 à 4 464 537 €.

L'évolution de l'annuité de la dette sur la période 2025-2026 est la suivante :

	BP 2025	BP 2026
Intérêts	325 000 €	230 000 €
Capital	1 770 000 €	1 630 000 €
<b>Annuité</b>	<b>2 095 000 €</b>	<b>1 860 000 €</b>

La capacité de désendettement s'établira alors à 0,57 an en 2026 contre 0,68 an en 2025.

(Pour rappel, Capacité de désendettement = Encours de dette / Epargne brute)